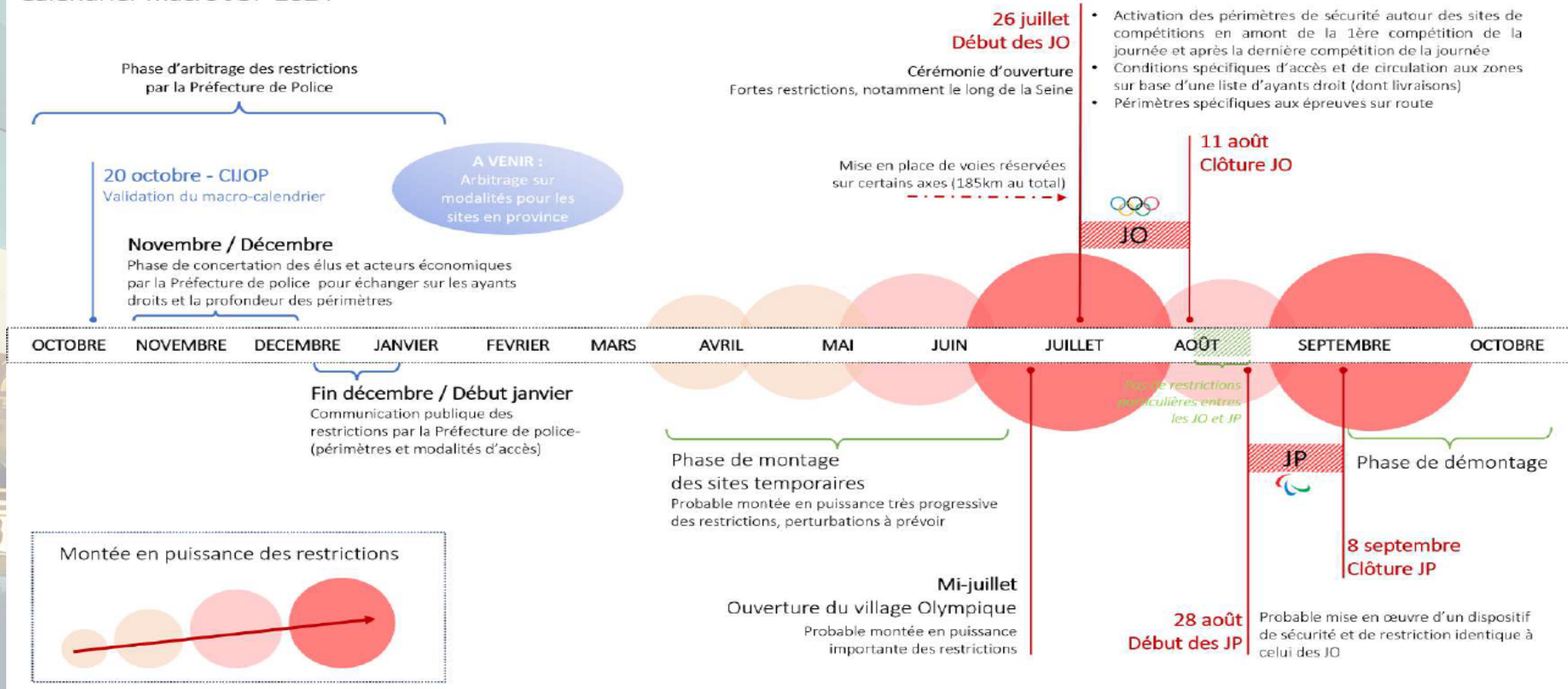




Organisation logistique

Calendrier macro JOP 2024



DONNÉES PUBLIÉES À DATE

● Identification des **voies sanctuarisées** et des **ayants droits**

- Décret N°2022-786 du 4/05/22 : liste des voies réservées (186 km de voies potentiellement réservées)
- Décret N°2022-191 du 16/02/22 : liste des véhicules autorisés à circuler sur ces voies



Carte des voies listées par le Décret N°2022-786 du 4/05/22

DONNÉES RESTANT À PRÉCISER/DÉFINIR

- **Calendrier de mise en œuvre des voies** (« activables » à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 15 septembre 2024)
- Appréhender la **distinction entre voies dynamiques et voies provisoires**
- Identifier les « **points durs** » / de tension actuels vs engendrés par les voies réservées ou « l'effet report » des JOP
- Appréhender les **différentes temporalités de l'événement** (olympique et paralympique)
- Cas particulier des **événements ponctuels** pouvant engendrer une restriction plus étendue (courses sur route, cérémonie etc...)



a. Cartographie des voies réservées

185 kilomètres de voies en région parisienne seront réservés aux personnes accréditées : athlètes, médias et famille olympique, ainsi que taxis, véhicules de secours et transports en communs. Listées par décret, ces voies ont été transposées en carte afin d'en faciliter la lecture. Un décret modificatif est envisagé d'ici la fin de l'année et reprendra la carte actuelle à quelques modifications près.

Les règles fixées pour les voies réservées :

- Horaires fixes tous les jours
- Périmètre désactivé entre 00h et 6h
- Actif pendant les phases de montage/démontage
- Levée de la réglementation entre les Jeux Olympiques et Paralympiques



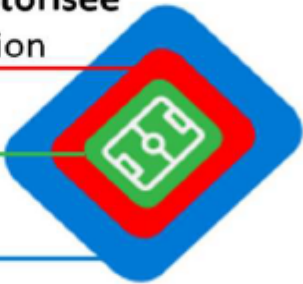
b. Les périmètres de sécurité autour des sites olympiques

Les abords des sites de compétition feront l’objet de zones rouges et bleues selon le principe suivant :

Zone de circulation motorisée interdite – sauf dérogation

Site olympique

Zone de déviation

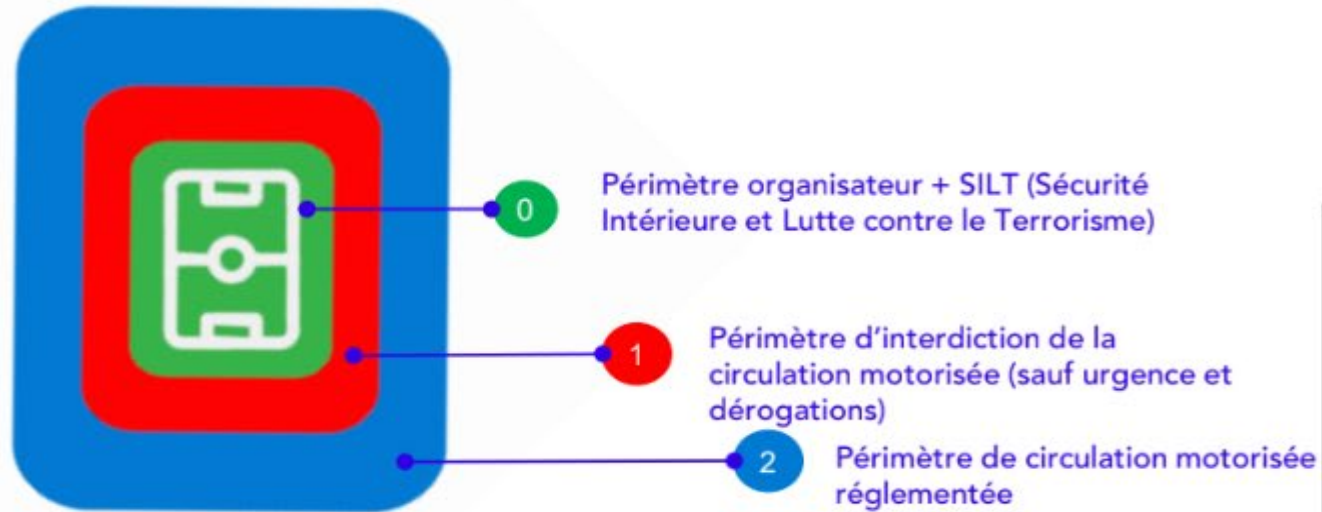


Zone Rouge	Zone Bleue
Circulation interdite – Sauf dérogation Accès sous conditions horaires : usagers, commerçants, entreprises...	Transit interdit Mais desserte locale possible

Les différentes zones seront soumises à des conditions spécifiques d’accès et de circulation, selon les jours et horaires de compétition, et pour les épreuves sur route. Certaines rues seront entièrement coupées à la circulation par des plots en béton, d’autres seront contrôlées par des agents de police.

Zones bleues : Les véhicules de livraison devront justifier d’un intérêt pour se rendre dans cette zone. Il sera probablement demandé par les force de l’ordre la présentation d’un document de transport (bon de livraisons, bon de commandes...).

Zones rouges : Ces zones activées seront très restrictives pour les véhicules motorisés. Concernant les livraisons, elles seront probablement autorisées si elles s’effectuent de manière **pédestre ou en cyclogistique**. Les contrôles visuels / chiens spécialisés s’effectueront aux entrées.



Périmètres libérés entre les JO et les JP

0 Périmètre organisateur + SILT (Sécurité Intérieure et Lutte contre le Terrorisme)

- **A partir de mars 2024**, début du montage des sites
- **Jusqu'à octobre 2024**, fin du démontage
- Accès limité aux personnes accréditées et aux visiteurs munis de billets
- Restriction de stationnement aux abords
- Accès aux véhicules d'urgence sur autorisation de la Préfecture de Police
- Zones de dépose/reprise de personnes à mobilité réduite
- ▶ Aucune livraison possible

1 Périmètre Rouge

- **Activé à chaque compétition, 2 h 30 avant et jusqu'à 1 h après**
- Circulation des voitures et des deux roues motorisées interdite, sauf véhicules d'urgence et dérogations
- Déplacements piétons et cyclistes autorisés en permanence
- ▶ Livraisons possibles en passant par certains points d'accès identifiés et sous réserve de contrôle par les forces de l'ordre.

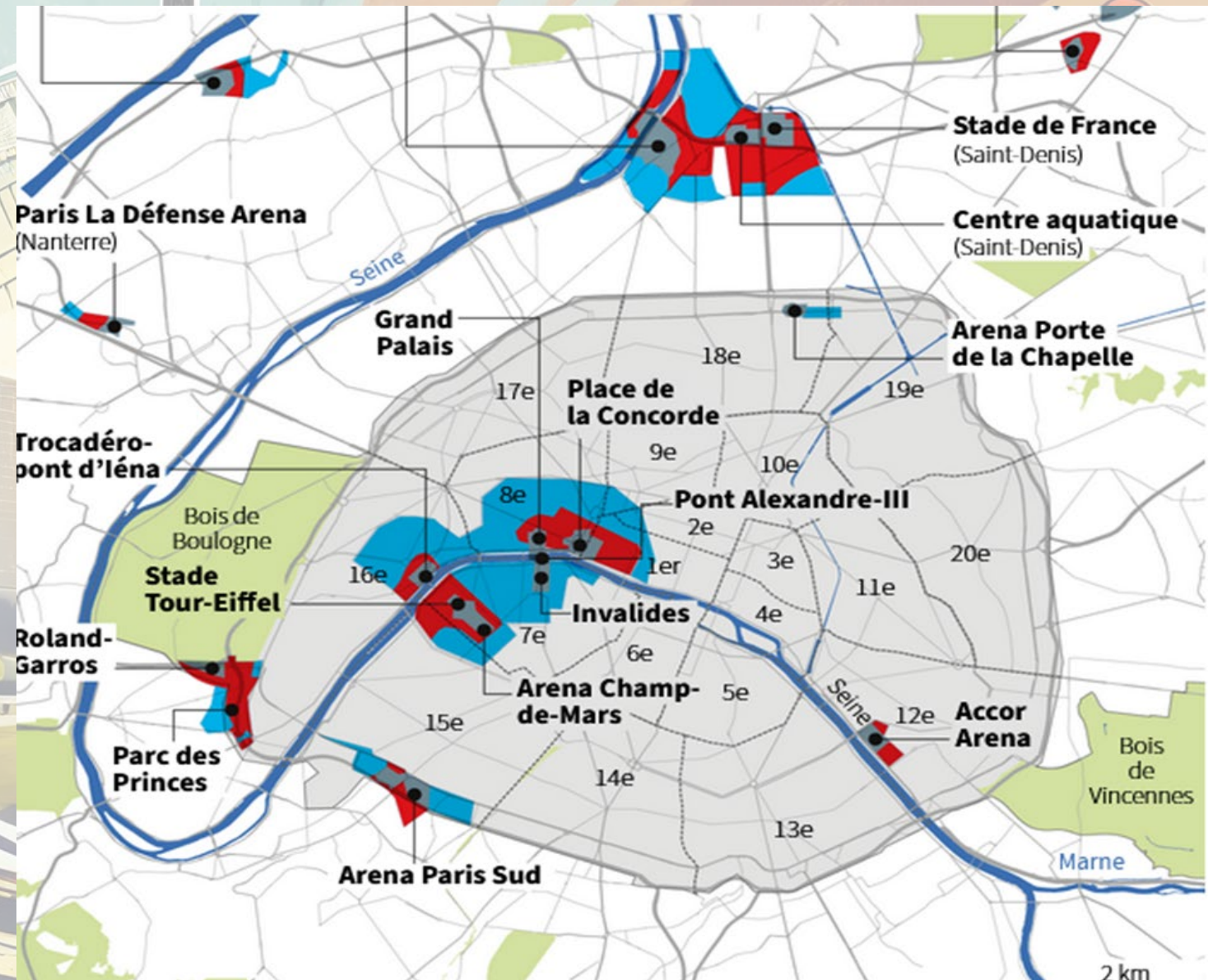
1 Périmètre Bleu

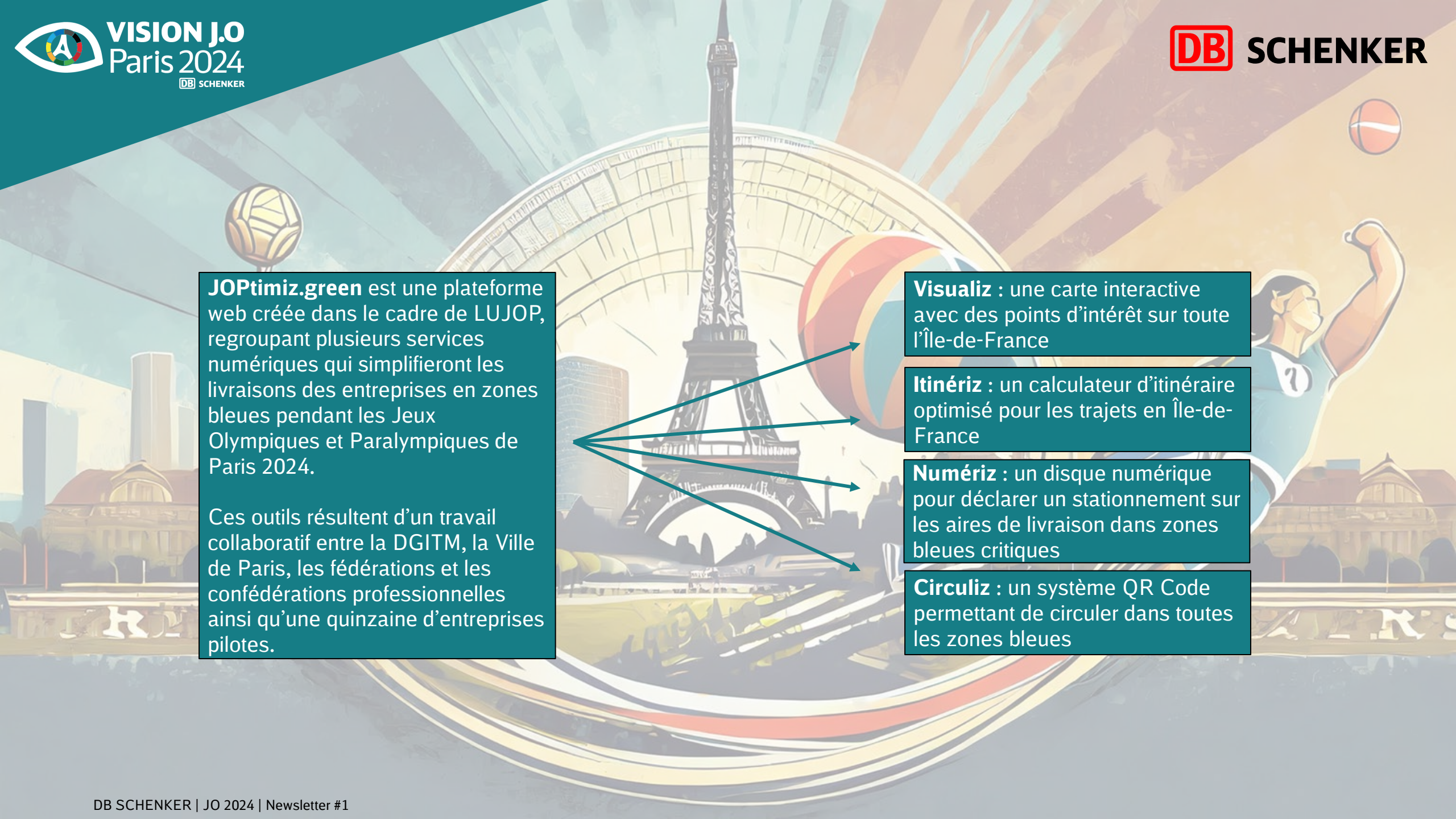
- **Activé à chaque compétition, 2 h 30 avant et jusqu'à 1 h après**
- Accès autorisé pour tout type de véhicule lorsque le conducteur pourra justifier de son besoin d'accès en zone bleue : accès au domicile, travail, livraison, dépannage, déménagement, rendez-vous médical...
- Déplacements piétons et cyclistes autorisés en permanence
- ▶ Livraisons possibles, soumises à contrôle éventuel

Les limitations de déplacement pendant les Jeux olympiques

PENDANT LA DURÉE DES JEUX, POUR LES VÉHICULES MOTORISÉS

- Périmètre de sécurité du site de compétition
- Circulation interdite (sauf dérogation)
- Circulation de transition interdite (justificatif à fournir)





JOPtimiz.green est une plateforme web créée dans le cadre de LUJOP, regroupant plusieurs services numériques qui simplifieront les livraisons des entreprises en zones bleues pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ces outils résultent d'un travail collaboratif entre la DGITM, la Ville de Paris, les fédérations et les confédérations professionnelles ainsi qu'une quinzaine d'entreprises pilotes.

Visualiz : une carte interactive avec des points d'intérêt sur toute l'Île-de-France

Itinériz : un calculateur d'itinéraire optimisé pour les trajets en Île-de-France

Numériz : un disque numérique pour déclarer un stationnement sur les aires de livraison dans zones bleues critiques

Circuliz : un système QR Code permettant de circuler dans toutes les zones bleues